Groupe de travail de RTE sur le mécanisme de capacité

Direction générale de l'énergie et du climat

19 octobre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Une publication du nouveau cadre règlementaire doit intervenir avant le 31 décembre 2018

- Depuis septembre, des échanges avec RTE et la CRE ont conduit à actualiser le calendrier prévisionnel de publication du cadre règlementaire, dans le respect de la contrainte d'une publication **avant le 31 décembre**
- Le respect de cette date fait partie des engagements pris auprès de la Commission européenne et suppose une mobilisation de toutes les parties prenantes impliquées
- **Ce calendrier repose sur les jalons suivants:**
  - Publication du décret début novembre
  - Consultation des acteurs sur un projet de jeu de règles durant la deuxième partie du mois de novembre
  - Examen par la CRE et le CSE au cours du mois de décembre et publication du cadre règlementaire dans la foulée.

Ce calendrier pose la question de l'échéance de valorisation des garanties de capacité attachées aux interconnexions pour l'AL 2019, la cible du 13 décembre ne pouvant être garantie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Valorisation des I/C pour 2019: deux options en cours d'instruction

La DGEC souhaite analyser, avec la CRE et RTE, deux modalités alternatives de valorisation des garanties de capacité associées aux I/C pour l'année 2019:

Option 1	❑ Maintien de l'enchère du 13 décembre et des contraintes d'offre associées ❑ Valorisation des garanties de capacité des I/C lors de l'enchère d'avril 2019
Option 2	❑ Décalage de l'enchère du 13 décembre à une date ultérieure (deuxième moitié du mois de janvier) ❑ Cette enchère devant être: ✓ l'échéance de valorisation des I/C ✓ celle sur lesquelles les contraintes d'offres trouvent à s'appliquer ✓ Intégrée à l'assiette de calcul du PRM

- En 1ère approche, l'option 2 semble présenter de bonnes propriétés mais <u>un retour des acteurs d'ici au 2 novembre</u> est souhaité pour partager sur cette analyse (voir le transparent 4 pour les modalités de réponse)

Modalités de réponse

Merci de nous communiquer – **d'ici au 2 novembre** – l'option qui a votre préférence, en indiquant les avantages et inconvénients qui sont associés selon vous à l'une et l'autre des deux options, par un courriel envoyé aux trois adresses suivantes:

- ✓ jean-baptiste.blanc@developpement-durable.gouv.fr
- ✓ aurélien.paillard@cre.fr
- ✓ guillaume.gonzalez@rte-france.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE